

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DES ABRETS EN DAUPHINÉ SEANCE du 18 JANVIER 2016

Ordre du Jour :

		Approbation du compte rendu de la séance précédente
		Enregistrement audio des séances du conseil municipal
		Démission d'un conseiller municipal
Institution et vie politique	2016-B-01	Choix du lieu des séances des conseils municipaux
Institution et vie politique	2016-B-02	Création des conseils communaux délégués et désignation des conseillers communaux
Institution et vie politique	2016-B-03	Fixation du nombre d'adjoints au Maire délégué de Les Abrets
Institution et vie politique	2016-B-04	Fixation du nombre d'adjoints au Maire délégué de Fitolieu
Institution et vie politique	2016-B-05	Fixation du nombre d'adjoints au Maire délégué de La Bâtie Divisin
Institution et vie politique	2016-B-06	Election des Adjoints au Maire délégué de Les Abrets
Institution et vie politique	2016-B-07	Election des Adjoints au Maire délégué de Fitolieu
Institution et vie politique	2016-B-08	Election des Adjoints au Maire délégué de La Bâtie Divisin
Institution et vie politique	2016-B-09	Fixation du nombre de membres au CCAS de Les Abrets en Dauphiné
Institution et vie politique	2016-B-10	Désignation des membres du CCAS de Les Abrets en Dauphiné
Institution et vie politique	2016-B-11	Fixation des indemnités du Maire et des Adjoints des Abrets en Dauphiné
Institution et vie politique	2016-B-12	Fixation des indemnités des Maires délégués et des Adjoints délégués
Institution et vie politique	2016-B-13	Délégation générale du conseil municipal au Maire
Institution et vie politique	2016-B-14	Désignation des délégués au Syndicat mixte d'eau et d'assainissement des Abrets
Institution et vie politique	2016-B-15	Désignation des délégués au SMABB
Institution et vie politique	2016-B-16	Désignation des délégués au SIVU du collège Marcel Bouvier
Institution et vie politique	2016-B-17	Désignation des délégués au SIVU du lycée Pravaz
Institution et vie politique	2016-B-18	Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège Marcel Bouvier
Institution et vie politique	2016-B-19	Désignation des délégués au SEDI
Institution et vie politique	2016-B-20	Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'EHPAD Bayard
Institution et vie politique	2016-B-21	Désignation des délégués à la MJC des Abrets
Institution et vie politique	2016-B-22	Désignation des délégués au Comité des fêtes des Abrets
Institution et vie politique	2016-B-23	Désignation des délégués à l'association pour la sauvegarde du Patrimoine
Institution et vie politique	2016-B-24	Désignation des délégués au SSIAD
Institution et vie politique	2016-B-25	Désignation des délégués à l'ASA des Marais de Fitolieu
Institution et vie politique	2016-B-26	Désignation des délégués au Comité de la Vie Sociale de la résidence Plein Soleil
Institution et vie politique	2016-B-27	Désignation des délégués au conseil de gestion du contrat enfance
Institution et vie politique	2016-B-28	Constitution des commissions
Finances	2016-B-29	Demande de subvention DETR et Conseil Départemental
Institution et vie politique	2016-B-30	Constitution des comités consultatifs communaux d'action sociale pour les trois communes déléguées
Fonction Publique	2016-B-31	Adhésion aux contrats groupe du cdg 38 pour l'assurance statutaire du personnel
Fonction Publique	2016-B-31	Annulation du contrat d'assurance statutaire du personnel pour une commune déléguée
Fonction Publique	2016-B-33	Adhésion de la commune nouvelle au service de Médecine du travail du CDG38
		Questions diverses

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes des Abrets, sous la présidence de Monsieur François BOUCLY, Maire.

Étaient Présents : MM. François BOUCLY, Noël PERRIN, Nour-Eddine DEGHA, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Véronique DUPRE, Colette BADIN, Michelle CHIAMBRETTI, Isabelle BOURY, Alain DREVON, Françoise MARCELLOT, Eric VIGLIANO, Martine FRANCO, Jean-Claude NEEL, Christelle BRISA-MATIS, Jean-Paul PAVAGEAU, Laurent BRIVET, Jean-Pierre CHABERT, Marie-Noëlle GADOU, Bernard GLANTZLEN, Roger CARON, Maryvonne JULLIEN, Benjamin GASTALDELLO, Frédéric BARBIER, Pascale HUMBERT, Franck LANCI, Hélène PEGOUD, Nathalie MEUNIER, Angélique ARGOUD-CHABART, Guillaume ARGOUD, Johann GODART, Sophie BELLEN, Nadine JANIN, Florence CUSIN, Sylvie ARGOUD, Frédéric BAS, Lydie MARTINATO, CLEYET-MAREL Thierry, RATEAU Yvonne, BUISSON Didier, BRIGARD Sandrine, CLAVEL Rémi, GALLIEN-GUEDY Patrick, GAGLIARDI Sylvie, MILLON Danny, LATOUR Philippe, NUNGE Thomas, RULLET Marie-Laure, TARDY-PANIS Martine, TOURETTA Joëlle, TROUILLOU Christophe.

Absents excusés :

Dominique DURELLI donne pouvoir à François BOUCLY, Delphine MICHALLAT donne pouvoir à Noël PERRIN, Norbert DUSSOLIER, Nathalie BERT donne pouvoir à Isabelle BOURY, Evelyne FEUVRIER donne pouvoir à Jean-Pierre CHABERT, Stéphanie BUFFEVANT donne pouvoir à Frédéric BAS, Florian ARLAUD, Hubert GROS donne pouvoir à Maryvonne JULLIEN Céline GENETIER donne pouvoir à Sandrine BRIGARD

Secrétaire de séance :

Compte-rendu établi par Dominique BERTI

François BOUCLY, Maire des Abrets en Dauphiné, ouvre la séance à 20h30.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de procéder dorénavant à l'enregistrement des séances des conseils municipaux afin de faciliter la rédaction des comptes rendus.

Le conseil valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne la parole à Benjamin Gastaldello, Maire délégué de Fitilieu, qui expose le courrier de démission de Carl Bertholet de ses fonctions d'Adjoint et de Conseiller Municipal. Le courrier a été adressé à Monsieur le Sous Préfet. A ce jour, il n'y a personne sur la liste qui souhaite prendre la place de Mr Bertholet. Le conseil municipal passe donc à 60 membres.

Institution et vie politique	2016-B-01	Choix du lieu des séances des conseils municipaux
-------------------------------------	------------------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L2121-7 à L2121-27-1 du CGCT,

Considérant que la commune nouvelle dispose de 61 conseillers municipaux et qu'aucune salle du conseil municipal ne permet d'accueillir un tel effectif,

Monsieur le Maire propose que les séances se tiennent désormais à la salle des fêtes des Abrets.

Le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

DECIDE que les conseils municipaux de la commune des Abrets en Dauphiné se tiendront désormais à la salle des fêtes des Abrets, place Eloi Cuchet.

Institution et vie politique	2016-B-02	Création des conseils communaux délégués et désignation des conseillers communaux
-------------------------------------	------------------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2113,12 du CGCT,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la création des conseils communaux délégués de la commune nouvelle et d'en désigner les membres,

Monsieur le Maire propose que les membres des anciens conseils municipaux composent les conseils communaux délégués.

Le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

DECIDE la création du conseil communal délégué de la **commune déléguée des Abrets** et dit que ses membres seront :

François BOUCLY, Noël PERRIN, Nour-Eddine DEGHA, Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Véronique DUPRE, Colette BADIN, Michelle CHIAMBRETTI, Isabelle BOURY, Alain DREVON, Norbert DUSSOLIER, Françoise MARCELLOT, Eric VIGLIANO, Martine FRANCO, Jean-Claude NEEL, Christelle BRISA-MATIS, Nathalie BERT, Dominique DURELLI, Delphine MICHALLAT, Jean-Paul PAVAGEAU, Laurent BRIVET, Jean-Pierre CHABERT, Marie-Noëlle GADOU, Bernard GLANTZLEN, Evelyne FEUVRIER, Roger CARON, Maryvonne JULLIEN

DECIDE la création du conseils communal délégué de la **commune déléguée de Fitilieu** et dit que ses membres seront :

Benjamin GASTALDELLO, Frédéric BARBIER, Pascale HUMBERT, Franck LANCIA, Hélène PEGOUD, Stéphanie BUFTEVANT, Nathalie MEUNIER, Angélique ARGOUD-CHABART, Florian ARLAUD, Guillaume ARGOUD, Johann GODART, Sophie BELLEN, Hubert GROS, Nadine JANIN, Florence CUSIN, Sylvie ARGOUD, Frédéric BAS, Lydie MARTINATO

DECIDE la création du conseils communal délégué de la **commune déléguée de La Bâtie-Divisin** et dit que ses membres seront :

CLEYET-MAREL Thierry, RATEAU Yvonne, BUISSON Didier, BRIGARD Sandrine, CLAVEL Rémi, GALLIEN-GUEDY Patrick, GAGLIARDI Sylvie, GENETIER Céline, MILLON Danny, LATOUR Philippe, NUNGE Thomas, RULLET Marie-Laure, TARDY-PANIS, Martine, TOURETTA Joëlle, TROUILLOU Christophe.

Institution et vie politique	2016-B-03	Fixation du nombre d'adjoints au Maire délégué de Les Abrets
------------------------------	-----------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2113,14 du cgct,

Considérant qu'il y a lieu de définir le nombre d'adjoints délégués au Maire de la commune déléguée des Abrets, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints délégués à 3 pour la commune déléguée des Abrets,

Le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer à 3 le nombre d'adjoints délégués de la commune déléguée des Abrets.

Institution et vie politique	2016-B-04	Fixation du nombre d'adjoints au Maire délégué de Fitilieu
------------------------------	-----------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2113,14 du cgct,

Considérant qu'il y a lieu de définir le nombre d'adjoints délégués de la commune déléguée des Fitilieu, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints délégués à 3 pour la commune déléguée de Fitilieu,

Le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer à 3 le nombre d'adjoints délégués de la commune déléguée de Fitilieu.

Institution et vie politique	2016-B-05	Fixation du nombre d'adjoints au Maire délégué de La Bâtie Divisin
------------------------------	-----------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L2113,14 du cgct,

Considérant qu'il y a lieu de définir le nombre d'adjoints délégués de la commune déléguée de La Bâtie Divisin, Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints délégués à 3 pour la commune déléguée de Fitilieu,

Le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer à 2 le nombre d'adjoints délégués de la commune déléguée de La Bâtie Divisin.

Institution et vie politique	2016-B-06	Election des Adjoints au Maire délégué de Les Abrets
------------------------------	-----------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-2 du cgct,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints délégués de la commune déléguée des Abrets,

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de CINQ minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné composé de Benjamin GASTALDELLO et Thierry CLEYET-MAREL et dans les conditions rappelées ci dessus.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	58
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c]	58
Majorité absolue ⁴	30

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Michelle FEUILLASSIER	58	Cinquante huit

Proclamation de l'élection des adjoints .

Michelle FEUILLASSIER, Thierry DONNET, Véronique DUPRE Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Michelle FEUILLASSIER.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Institution et vie politique	2016-B-07	Election des Adjoints au Maire délégué de Fitielieu
-------------------------------------	------------------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-2 du cgct,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints délégués de la commune déléguée de Fitielieu,

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de CINQ minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné composé de Benjamin GASTALDELLO et Thierry CLEYET-MAREL et dans les conditions rappelées ci dessus.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	58
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c]	58
Majorité absolue ⁴	30

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Pascale HUMBERT	58	Cinquante huit

Proclamation de l'élection des adjoints .

Pascale HUMBERT, Hélène CLAPERON-PEGOUD, Frédéric BAS Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Pascale HUMBERT.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Institution et vie politique	2016-B-08	Election des Adjoints au Maire délégué de La Bâtie Divisin
-------------------------------------	------------------	---

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2122-2 du cgct,

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des adjoints délégués de la commune déléguée de Fiti lieu,

Le maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de CINQ minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté que UNE liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste est jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné composé de Benjamin GASTALDELLO et Thierry CLEYET-MARREL et dans les conditions rappelées ci dessus.

Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	58
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages exprimés [b - c]	58
Majorité absolue ⁴	30

NOM DU CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Didier BUISSON	58	Cinquante huit

Proclamation de l'élection des adjoints .

Didier BUISSON et Sandrine BRIGARD Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Didier BUISSON.

Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Institution et vie politique	2016-B-09	Fixation du nombre de membres au CCAS de Les Abrets en Dauphiné
-------------------------------------	------------------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 123-7 du code de l'action sociale,

Monsieur le Maire propose de procéder à la fixation du nombre de membres du CCAS de la commune de Les Abrets en Dauphiné et propose de fixer le nombre au maximum de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants dont il procédera à la nomination par arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'Unanimité,

FIXE le nombre de membre du conseil municipal au CCAS à HUIT.

Institution et vie politique	2016-B-10	Désignation des membres du CCAS de Les Abrets en Dauphiné
-------------------------------------	------------------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu article R123-8 et L. 123-4 du code de l'action sociale,

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des 8 membres du CCAS de la commune de Les Abrets en Dauphiné par élection au scrutin de liste, à la représentativité proportionnelle.

Monsieur le Maire fait appel à candidature.

se sont portés candidats sur la liste dite «Pascale HUMBERT » : Pascale HUMBERT, Nathalie MEUNIER, Joëlle TOURETTA, Véronique DUPRE, Michelle CHIAMBRETTI, Colette BADIN, Marie-Noëlle GADOU, Sandrine BRIGARD

Après avoir procédé au vote à bulletin secret et au dépouillement, ont obtenus :

*la liste Pascale HUMBERT 58 voix

Après répartition des sièges à la proportionnelle, sont élus pour siéger au CCAS :

Nathalie MEUNIER	Joëlle TOURETTA	Michelle CHIAMBRETTI	Marie-Noëlle GADOU
Pascale HUMBERT	Véronique DUPRE	Colette BADIN	Sandrine BRIGARD

représentants de la commune des Abrets en Dauphiné pour siéger au CCAS, en plus de Mr François BOUCLY, Maire et Président de droit.

Institution et vie politique	2016-B-11	Fixation des indemnités du Maire et des Adjointes des Abrets en Dauphiné
-------------------------------------	------------------	---

Mr le Maire, conformément aux article L2123-22 et R2123-23 du CGCT, précise le caractère obligatoire des indemnités allouées au Maire et aux Adjointes et en précise le montant .

Il propose que ces indemnités soient attribuées à compter ce jour selon les modalités suivantes :

	% de l'indice 1015	en Brut
Maire François BOUCLY	55%	2090,80
1er adjoint Frédéric BARBIER	18%	684,26
2ème adjoint Yvonne RATEAU	16,8%	638,64
3ème adjoint Noël PERRIN	22%	836,32
4ème adjoint Isabelle BOURY	22%	836,32
5ème adjoint Franck LANCIA	18%	684,26
6ème adjoint Nouredine DEGHIA	22%	836,32
7ème adjoint Colette BADIN	11%	418,16

A l'unanimité, le conseil municipal, à 1 voix contre et 4 abstentions :

- **Approuve** la proposition de M. le Maire,
- **Vote** les indemnités au Maire et aux Adjointes des Abrets en Dauphiné selon le tableau ci-dessus,
- **Précise** que sur l'enveloppe maximum allouée au Maire et aux 7 Adjointes, seuls 184,8%de l'indice 1015 sur 209% ont été attribués,
- **Précise** que 3 conseillers municipaux délégués seront nommés par arrêtés et bénéficieront de la répartition du solde de l'enveloppe,
- **Dit** que ces indemnités sont acquises à compter du 18 janvier 2016.

Institution et vie politique	2016-B-12	Fixation des indemnités des Maires délégués et des Adjointes délégués
-------------------------------------	------------------	--

Mr le Maire, conformément aux article L2123-22 et R2123-23 du CGCT, précise le caractère obligatoire des indemnités allouées au Maire délégué et aux Adjointes délégués et en précise le montant.

Il propose que ces indemnités soient attribuées à compter ce jour selon les modalités suivantes, conformément aux indemnités perçues par ces mêmes personnes dans leurs fonctions précédentes, en dehors de l'indemnité du Maire délégué des Abrets, non cumulable avec l'indemnité de Maire de la commune nouvelle :

Commune déléguée des Abrets	% de l'indice 1015	en € Brut
1er adjoint délégué Michelle FEUILLASSIER	22%	836,32
2ème adjoint délégué Thierry DONNET	22%	836,32
3ème adjoint délégué Véronique DUPRE	22%	836,32
Commune déléguée de Fitialieu		
Maire délégué Benjamin GASTALDELLO	43%	1634,63
1er adjoint délégué Pascale HUMBERT	16,5%	627,24
2ème adjoint délégué Hélène PEGOUD	16,5%	627,24
3ème adjoint délégué Frédéric BAS	16,5%	627,24
Commune déléguée de la Bâtie Divisin		
Maire délégué Thierry CLEYET-MAREL	31%	1178,46
1er Adjoint délégué Didier BUISSON	8,25%	313,62
2ème Adjoint délégué Sandrine BRIGARD	8,25%	313,62

A l'unanimité, le conseil municipal, à 1 voix contre et 4 abstentions :

- **Approuve** la proposition de M. le Maire,
- **Vote** les indemnités au Maires Délégués et aux Adjoints délégués des communes déléguées selon le tableau ci-dessus,
- **Dit** que ces indemnités sont acquises à compter du 18 janvier 2016.

Institution et vie politique	2016-B-13	Délégation générale du conseil municipal au Maire
-------------------------------------	------------------	--

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de lui déléguer certaines attributions comme le lui permet l'article L2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Après pris connaissance de l'article sus-visé et de l'article L2122-23, le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne délégation à M. le Maire selon les termes de l'article L2122-22 du CGCT et pour les 22 points prévus,

Rappelle que M. le Maire doit rendre compte au conseil dès la séance suivante, des décisions prises en application de cette délégation,

Précise les alinéas de l'article L2122-23 et ses **limites** :

- la fixation ou la modification des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- la fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits au profit de la commune et n'ayant pas un caractère fiscal ;
- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et la passation à cet effet des actes nécessaires, dans la limite de 50000€ ;
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 50000€ ;
- la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- la passation de contrats d'assurance et, également, depuis la loi du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit (*article 13*), l'acceptation des indemnités de sinistre afférentes à ces contrats ;
- la création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- l'acceptation de dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des hommes de loi et experts dans la limite de 10000€ ;
- la fixation dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines) du montant des offres de la commune à notifier aux expropriés ;
- la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- la fixation des reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- l'exercice, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; la délégation de l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article [L. 213-3](#) du même code (1^{er} alinéa) ;
- l'exercice d'actions en justice au nom de la commune ou la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle ;
- le règlement des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- l'avis de la commune, en application de l'article [L. 324-1](#) du code de l'urbanisme préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

- la signature de la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article [L. 311-4](#) du code de l'urbanisme (conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté) ainsi que la signature de la convention prévue par le troisième alinéa de l'article [L. 332-11-2](#) du même code (conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux) ;
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal de 50000€ ;
- l'exercice, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, du droit de préemption défini par l'article [L. 214-1](#) du code de l'urbanisme ;
- l'exercice au nom de la commune du droit de priorité défini aux articles [L. 240-1](#) à [L. 240-3](#) du code de l'urbanisme.
- l'autorisation, au nom de la commune, du renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.

Institution et vie politique	2016-B-14	Désignation des délégués au Syndicat mixte d'eau et d'assainissement des Abrets
-------------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat des Eaux des Abrets.

Sont candidats :

titulaires :

*François BOUCLY

*Frédéric BAS

*Noël PERRIN

*Nathalie MEUNIER

suppléants :

* Thierry DONNET

* Eric VIGLIANO

* Guillaume ARGOUD

* Franck LANCIA

Après dépouillement, les candidats ont obtenus 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégués titulaires

délégués suppléants

*François BOUCLY

*Frédéric BAS

*Noël PERRIN

*Nathalie MEUNIER

* Thierry DONNET

* Eric VIGLIANO

* Guillaume ARGOUD

* Franck LANCIA

Institution et vie politique	2016-B-15	Désignation des délégués au SMABB
-------------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre.

Sont candidats :

titulaires :

*Johann GODARD

*Alain DREVON

suppléants :

* Guillaume ARGOUD

* Noël PERRIN

Après dépouillement, les candidats ont obtenus 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

titulaires :

*Johann GODARD

*Alain DREVON

suppléants :

* Guillaume ARGOUD

* Noël PERRIN

Institution et vie politique	2016-B-16	Désignation des délégués au SIVU du collège Marcel Bouvier
-------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour représenter la commune auprès du SIVU du Collège Marcel BOUVIER.

Sont candidats :

titulaires :

*Francoise MARCELLOT

*Nouredine DEGHIA

*Angélique ARGOUD-CHABART

*Sophie BELLEN

* Céline GENETIER

suppléants :

* Michelle FEUILLASSIER

*Laurent BRIVET

*Stéphanie BUFLEVANT

*Hélène CLAPERON-PEGOUD

* Marie Laure RULET

Après dépouillement, les candidats ont obtenus 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégués titulaires

délégués suppléants

Francoise MARCELLOT
 *Nouredine DEGHI
 *Angélique ARGOUD-CHABART
 *Sophie BELLEN
 * Céline GENETIER

* Michelle FEUILLASSIER
 *Laurent BRIVET
 *Stéphanie BUFFEVANT
 *Hélène CLAPERON-PEGOUD
 * Marie Laure RULET

Institution et vie politique	2016-B-17	Désignation des délégués au SIVU du lycée Pravaz
-------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Sivu du Lycée PRAVAZ.

Sont candidats :

titulaires :

*Francoise MARCELLOT
 *Nouredine DEGHI
 *Florian ARLAUD
 *Céline GENETIER
 * Stéphanie BUFFEVANT

suppléants :

* Michelle FEUILLASSIER
 *Laurent BRIVET
 *Franck LANCIA
 * Marie Laure RULET
 * Lydie MARTINATO

Après dépouillement, les candidats ont obtenus 58 voix :

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégués titulaires

*Francoise MARCELLOT
 *Nouredine DEGHI
 *Florian ARLAUD
 * Céline GENETIER
 *Stéphanie BUFFEVANT

délégués suppléants

* Michelle FEUILLASSIER
 *Laurent BRIVET
 * Franck LANCIA
 *Marie-Laure RULET
 *Lydie MARTINATO

Institution et vie politique	2016-B-18	Désignation des délégués au Conseil d'Administration du Collège Marcel Bouvier
-------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Conseil d'Administration du Collège Marcel Bouvier.

Sont candidats :

titulaire : *Francoise MARCELLOT suppléant : * Laurent BRIVET

Après dépouillement, les candidats ont obtenus 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

titulaire : Francoise MARCELLOT **suppléant :** Laurent BRIVET

Institution et vie politique	2016-B-19	Désignation des délégués au SEDI
-------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Syndicat Energies de l'Isère.

Sont candidats :

titulaires :

*Thierry DONNET

suppléants représentants les communes déléguées de Fitolieu et La Batie divisin:

*Frédéric BAS

*Didier BUISSON

Après dépouillement, les candidats ont obtenu 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégué titulaire

*Thierry DONNET

délégués suppléants représentants les communes déléguées de Fitolieu et La Batie divisin:

*Frédéric BAS

*Didier BUISSON

Institution et vie politique	2016-B-20	Désignation des délégués au Conseil d'Administration de l'EHPAD Bayard
-------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque

syndicat. Il propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Conseil d'Administration de l'EHPAD Bayard.

Sont candidat :

titulaire :

*Colette BADIN et Hubert GROS

suppléant :

*Marie-Noëlle GADOU

Après dépouillement, ont obtenus :

titulaire :

*Colette BADIN 56 VOIX

*Hubert GROS 2 VOIX

suppléant :

*Marie-Noëlle GADOU 58 VOIX

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégué titulaire

*Colette BADIN

délégué suppléant

*Marie-Noëlle GADOU

Le Maire, François BOUCLY, est Président de droit du conseil d'administration de la Maison de Retraite.

Institution et vie politique	2016-B-21	Désignation des délégués à la MJC des Abrets
-------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire trois délégués titulaires pour représenter la commune auprès de la MJC des Abrets.

Sont candidats :

titulaires :

*Nouredine DEGHA

*Françoise MARCELLOT

*Martine FRANCO

Après dépouillement, les candidats ont obtenu 58 voix

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégués titulaires

*Nouredine DEGHA

*Françoise MARCELLOT

*Martine FRANCO

Le Maire, François BOUCLY, est membre de droit du conseil d'administration de la MJC.

Institution et vie politique	2016-B-22	Désignation des délégués au Comité des fêtes des Abrets
-------------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire deux délégués titulaires pour représenter la commune auprès du Comité des Fêtes des Abrets.

Sont candidats :

titulaires :

*Michelle FEUILLASSIER

*Véronique DUPRE

Après dépouillement, les candidats ont obtenu 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

*Michelle FEUILLASSIER

*Véronique DUPRE

Institution et vie politique	2016-B-23	Désignation des délégués à l'association pour la sauvegarde du Patrimoine
-------------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire deux délégués titulaires pour représenter la commune auprès de l'association pour la sauvegarde du Patrimoine des Abrets.

Sont candidats :

titulaires : Isabelle BOURY et Noël PERRIN

Après dépouillement, les candidats ont obtenus 58 voix.

Sont donc élus les délégués suivants qui acceptent le mandat : Isabelle BOURY et Noël PERRIN

Institution et vie politique	2016-B-24	Désignation des délégués au SSIAD
-------------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire trois délégués titulaires et trois délégués suppléants pour représenter la commune auprès du Service de Soins à Domicile Dauphiné Bas-Bugey.

Sont candidats :

titulaires :

suppléants :

*Colette BADIN - Pascale HUMBERT - Céline GENETIER Michelle CHIAMBRETTI - Véronique DUPRE -Marie-Laure RULET

Après dépouillement, les candidats ont obtenu 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégués titulaires

Colette BADIN - Pascale HUMBERT - Céline GENETIER

délégués suppléants

Michelle CHIAMBRETTI - Véronique DUPRE -Marie-Laure RULET

Institution et vie politique	2016-B-25	Désignation des délégués à l'ASA des Marais de Fiti lieu
-------------------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès de l'ASA des Marais de Fiti lieu

titulaire : Guillaume ARGOUD

suppléant : Johann GODARD

Après dépouillement, les candidats ont obtenu 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégué titulaire

*Guillaume ARGOUD

délégué suppléant

* Johann GODARD

Institution et vie politique	2016-B-26	Désignation des délégués au Comité de la Vie Sociale de la résidence Plein Soleil
-------------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du Comité de la Vie Sociale de la résidence Plein Soleil.

titulaire :

*Thierry CLEYET-MAREL

suppléant :

* Sandrine BRIGARD

Après dépouillement, les candidats ont obtenus 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégué titulaire

*Thierry CLEYET-MAREL

délégué suppléant

* Sandrine BRIGARD

Institution et vie politique	2016-B-27	Désignation des délégués au conseil de gestion du contrat enfance
-------------------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue à l'ensemble des communes fondatrices dans les syndicats dont elles étaient membres (art. L 2113-5, I). Le nombre de sièges est égal à la somme des sièges des anciennes communes dans chaque syndicat. Il propose d'élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la commune auprès du conseil de gestion du contrat enfance.

titulaire :

*Sandrine BRIGARD

suppléant :

* Thierry CLEYET-MAREL

Après dépouillement, les candidats ont obtenu 58 voix.

Sont donc élus les délégués ci dessous qui acceptent le mandat :

délégué titulaire

*Sandrine BRIGARD

délégué suppléant

* Thierry CLEYET-MAREL

Institution et vie politique	2016-B-28	Constitution des commissions
------------------------------	-----------	------------------------------

Vu l'article L2121-22 du CGCT,

A l'unanimité, le conseil municipal crée les commissions suivantes dont feront partie :

Commission Administration-Organisation :

FRANCOIS BOUCLY	FRED BARBIER	THIERRY CLEYET-MAREL
YVONNE RATEAU	NADINE JANIN	
ISABELLE BOURY	HELENE PEGOUD	
MICHELLE FEUILLASSIER	SANDRINE BRIGARD	

Commission Commission Gros Travaux-Projets Structurants :

BENJAMIN GASTALDELLO	HELENE PEGOUD-CLAPERON	FREDERIC BAS
FRANCOIS BOUCLY	DIDIER BUISSON	ISABELLE BOURY
THIERRY CLEYET MAREL	NOEL PERRIN	

Commission Environnement et Développement Durable :

THIERRY CLEYET MAREL	GUILLAUME ARGOUD	REMI CLAVEL
ISABELLE BOURY	JOHANN GODARD	NOEL PERRIN
THIERRY DONNET	THOMAS NUNGE	LYDIE MARTINATO

Commission Finances :

FREDERIC BARBIER	YVONNE RATEAU	MARTINE TARDY PANIS
GULLAUME ARGOUD	MARTINE FRANCO	BERNARD GLANTZLEN
BENJAMIN GASTALDELLO	JEAN PIERRE CHABERT	

Commission Politique Générale et Relation Intercommunale :

YVONNE RATEAU	BENJAMIN GASTALDELLO	FREDERIC BARBIER
THERRY CLEYET-MAREL	ISABELLE BOURY	NOUREDINE DEGHA
FRANCOIS BOUCLY		

Commission Bâtiments-Voirie :

NOEL PERRIN	FLORENCE CUSIN	REMI CLAVEL
THIERRY DONNET	PATRICK GALLIEN-GUEDY	CHRISTOPHE TROUILLOUD

DIDIER BUISSON	JEAN CLAUDE NEEL	SYLVIE GAGLIARDI
FREDERIC BAS	JOHANN GODARD	ROGER CARON

Commission Urbanisme :

ISABELLE BOURY	THIERRY CLEYET-MAREL	NATHALIE BERT
FRED BARBIER	MARTINE TARDY-PANIS	REMI CLAVEL
COLETTE BADIN	DOMINIQUE DURELLI	PHILIPPE LATOUR
MARYVONNE JULLIEN	NOEL PERRIN	YVONNE RATEAU
FREDERIC BAS	NATHALIE MEUNIER	

Commission Communication :

FRANCK LANCIA	GUILLAUME ARGOUD	COLETTE BADIN
MICHELLE FEUILLASSIER	PASCALE HUMBERT	ANGELIQUE ARGOUD
PHILIPPE LATOUR	SYLVIE ARGOUD	VERONIQUE DUPRE

Commission Jeunesse-Sports-Vie Associative :

NOUREDINE DEGHA	DANY MILLON	SANDRINE BRIGARD
STEPHANIE BUFLEVANT	CELINE GENTIER	ALAIN DREVON
SOPHIE BELLEN	CHRISTELLE BRISA-MATHIS	FRANCOISE MARCELLOT
FLORIAN ARLAUD	MICHELLE CHIAMBRETTI	LAURENT BRIVET
JEAN PAUL PAVAGEAU	ANGELIQUE ARGOUD	THIERRY DONNET

Commission Service à la Population – Lien Social :

COLETTE BADIN	LYDIE MARTINATO	EVELYNE FEUVRIER
VERONIQUE DUPRE	NATHALIE MEUNIER	JOELLE TOURETTA
SANDRINE BRIGARD	JEAN PAUL PAVAGEAU	MARIE NOELLE GADOU
PASCALE HUMBERT	MICHELLE CHIAMBRETTI	SOPHIE BELLEN
SYLVIE ARGOUD		

Mr le Maire rappelle qu'il est président d'office de chaque commission, qu'elles doivent se réunir rapidement afin de désigner un vice-président qui sera en charge de l'animation de la commission.

Finances	2016-B-29	Demande de subvention DETR et Conseil Départemental
-----------------	------------------	--

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de formaliser la demande de subvention de la commune nouvelle au titre de deux dossiers. L'un concerne les travaux de réaménagement de la RD 1075, rue Aristide Briand, qui consistent en la requalification des stationnement et l'élargissement des trottoirs afin de réduire la vitesse de véhicules et de rendre plus sécurisant le cheminement piéton entre le centre et le parc Bisso et la piscine. Le coût de ce projet est de **343192€HT** et la subvention sollicitée est de **68 638 €**.

Le second dossier concerne la construction d'un local pour les jeunes de 17 à 22 ans au parc Bisso. Le coût de cette opération est de **128500€ HT** et la subvention sollicitée est identique à celle obtenue du sénateur Chiron, soit **40000€**

Monsieur le Maire propose de valider ces deux nouvelles demandes de subvention au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental de l'Isère.

Maryvonne Jullien regrette que les dossiers soient présentés en commission après avoir fait la demande de subvention. Benjamin Gastaldello précise que c'est un peu précipité mais il convient d'en faire les demandes rapidement afin de ne pas perdre rang pour 2016. Seul le dossier de l'école de Fitolieu est reporté pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention,

Approuve la demande de subvention au titre de la DETR 2016 et auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour les projets suivants :

- Réalisation d'un local jeunes au parc Bisso, montant des travaux de 128500€ht et subvention sollicitée pour 40000€,
- Réaménagement de la rue Aristide Briand, montant des travaux de 343592€ht et subvention sollicitée pour 68638€,

Institution et vie politique	2016-B-30	Constitution des comités consultatifs communaux d'action sociale pour les trois communes déléguées
-------------------------------------	------------------	---

Comme le prévoit l'article L.2143-2 du CGCT les communes ont la possibilité de créer des comités consultatifs communaux d'action sociale.

Monsieur le Maire propose donc de créer un comité par commune historique, correspondant aux anciens CCAS.

Pour Les Abrets, ce comité sera constitué de :

Véronique DUPRE	Bernard GLANTZLEN	Thierry DONNET	Colette BADIN
Michelle CHIAMBRETTI	Marie Noëlle GADOU	Jean Paul PAVAGEAU	Laurent BRIVET

Pour les Fitolieu, ce comité sera constitué de :

Angélique ARGOUD-CHABART	Florence CUSIN	Pascale HUMBERT	Sophie BELLEN
Nathalie MEUNIER	Benjamin GASTALDELLO		

Pour La Bâtie Divisin, ce comité sera constitué de :

Yvonne RATEAU	Didier BUISSON	Sandrine BRIGARD	Marie-Laure RULET
Joëlle TOURETTA	Thierry CLEYET-MAREL		

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Crée les comités consultatifs des communes déléguées avec les membres ci-dessus désignés.

Fonction Publique	2016-B-31	Adhésion aux contrats groupe du cdg 38 pour l'assurance statutaire du personnel
--------------------------	------------------	--

Le Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances ;

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86.552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84.53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 35 alinéa I.2 autorisant le recours à la procédure de marché négocié après publicité et mise en concurrence, lorsque les spécifications du marché ne peuvent être établies avec une précision suffisante pour permettre le recours à l'Appel d'offres ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 2 décembre 2014 approuvant le renouvellement du contrat groupe selon la procédure négociée ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 9 juin 2015 approuvant les modalités de rémunération du CDG38 pour la mission passation et gestion du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CDG38 en date du 7 juillet 2015, autorisant le Président du CDG38 à signer le marché avec le candidat GRAS SAVOYE / GROUPAMA ;

Considérant la dénonciation du contrat d'assurance statutaire par La Bâtie Divisin dans le cadre de la création de la commune nouvelle et la nécessité pour les Abrets en Dauphiné d'être assuré en cas d'absence du personnel issu de la commune historique de la Bâtie Divisin,

Le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

APPROUVE :

- L'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 proposé par le CDG38 à compter du 1er Janvier 2016 et jusqu'au 31 décembre 2019, pour le personnel historique de la Bâtie Divisin.

- Les taux et prestations suivantes :

Pour les collectivités de 11 à 30 agents cnrael : avec une franchise de 10 jours : taux de 7,05%

Pour les agents ircantec : avec franchise de 10 jours : 0,98%

PREND ACTE que les frais de gestion du CDG38 qui s'élèvent à 0.12% de la masse salariale assurée, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés ;

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout acte nécessaire à cet effet.

PREND ACTE que la collectivité adhérente pourra quitter le contrat groupe chaque année sous réserve d'un délai de préavis de 4 mois.

Fonction Publique	2016-B-31	Annulation du contrat d'assurance statutaire du personnel pour une commune déléguée
--------------------------	------------------	--

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au **contrat d'assurance statutaire** du centre de gestion pour les agents issus de la Bâtie Divisin et des Abres. Ces deux commune historique adhèrait individuellement et il convient aujourd'hui de dénoncer les contrats antérieurs et les regrouper sous un seul contrat au nom de la commune de LES ABRETS EN DAUPHINÉ.

La commune de Fitolieu, signataire d'un contrat d'assurance avec la SMACL, n'a pas obtenu de dénonciation de son contrat d'assurance. Il reste donc en vigueur.

Le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

APPROUVE la résiliation des contrat d'assurance statutaire pour les communes des Abrets et de la Bâtie Divisin avec le cdg 38,

APPROUVE la signature d'un contrat d'assurance statutaire avec le CDG 38 pour pour l'ensemble des agents des communes historiques des Abrets et de la Bâtie Divisin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat et toute pièce nécessaire à la mise en place de ce service pour les agents de la collectivité issus des communes historiques de la Bâtie Divisin et des Abrets.

Fonction Publique	2016-B-33	Adhésion de la commune nouvelle au service de Médecine du travail du CDG38
--------------------------	------------------	---

Monsieur le Maire propose que la commune adhère au service de médecin du travail du centre de gestion pour l'ensemble de ses agents. Chaque commune historique adhèrait individuellement et il convient aujourd'hui de dénoncer les contrats antérieurs et les regrouper sous un seul contrat au nom de la commune de LES ABRETS EN DAUPHINÉ.

le Conseil, après en avoir délibéré : A L'UNANIMITE

APPROUVE la résiliation des contrats de médecine du travail pour les trois communes des Abrets, de la Bâtie Divisin et de Fitolieu,

APPROUVE la signature d'un contrat avec le CDG 38 pour le service de médecine du travail pour l'ensemble des agents des Abrets en Dauphiné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat et toute pièce nécessaire à la mise en place de ce service pour les agents de la collectivité.

		Questions diverses
--	--	---------------------------

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la publicité pour le marché de maîtrise d'oeuvre de l'école de Fitolieu va être lancé sous peu.

Le 21 janvier au soir, une réunion importante est organisée afin que Bourbre-Tisserands et Le Pays Voironnais puissent faire une présentation d'une heure chacun afin que l'on puisse se rendre compte de ce que chaque structure va pouvoir apporter à la commune nouvelle et qu'une décision soit prise le 26 janvier prochain en toute connaissance de cause. 19H30 – 20h30 Présentation Bourbre Tisserands et 20h30 – 21h30 Présentation du Pays Voironnais.

Il demande également à ce que chacun travaille sur le projet de règlement intérieur du conseil municipal qui va être envoyé par mail à tous les conseillers. Il conviendra de faire remonter les commentaires et propositions en mairie afin que ce règlement soit approuvé dans un prochain conseil municipal. Il souhaite que la charte de l'élu présentée lors du dernier conseil soit la référence du travail.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 26 janvier prochain à 20h30, salle des fêtes.

Bernard Glantzlen demande la parole et rappelle que Monsieur le Maire a dit être à l'écoute. Il semble toutefois que vous n'ayez pas entendu les 1400 signatures qui ont demandé une consultation publique sur l'intercommunalité. Il en profite pour remercier les membres du collectifs qui ont tenter en vain de mettre un peu de démocratie dans le débat de la commune nouvelle.

Benjamin Gastaldello confirme que 1400 signatures représentent beaucoup de monde. Différentes choses ont été faites, des tracts dans les boites aux lettres, des manifestations organisées, des opérations diverses. Les élus ont écouté et entendu, ils ont statué sur la demande de référendum : il n'aura pas lieu. La question du 26 concernera l'intercommunalité et rien d'autre. Les collègues élus savent maintenant que les 1400 signataires sont attentifs à ce que l'on fait. Il ne se pliera pas à la demande de référendum pour Fitolieu mais est bien conscient que la population est attentive.

Monsieur le Maire précise que la réunion du 21 est une réunion de travail à destination des élus uniquement.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée et clos la séance à 21h45